



**ARRETE INTERMINISTERIEL N° 245/MPTIC/MEF DU 10 AOUT 2012 MODIFIANT L'ARRETE N° 594/MEF/CAB DU 30 AOUT 2010 PORTANT CREATION, ATTRIBUTIONS, ORGANISATION ET FONCTIONNEMENT DU PROJET DE LA ZONE FRANCHE DE LA BIOTECHNOLOGIE ET DES TECHNOLOGIES DE L'INFORMATION ET DE LA COMMUNICATION « ZBTIC ».**

*OK  
28/08/2012*

**LE MINISTRE DE LA POSTE ET DES TECHNOLOGIES DE L'INFORMATION ET DE LA COMMUNICATION,**

**LE MINISTRE DE L'ECONOMIE ET DES FINANCES,**

- Vu** la Constitution ;
- Vu** l'acte uniforme de l'OHADA relatif au Droit des Sociétés Commerciales et Groupement d'Intérêt Economique du 17 avril 1997 ;
- Vu** la loi n°97-520 du 4 septembre 1997 portant définition et organisation des sociétés à participation financière publique ;
- Vu** la loi n° 2004-429 du 30 août 2004 instituant le régime de la zone franche de la Biotechnologie et des Technologies de l'Information et de la Communication en Côte d'Ivoire ;
- Vu** le décret n°2007-1 du 03 janvier 2007 portant application de la loi n° 2004-429 du 30 août 2004 instituant le régime de la Zone Franche de la Biotechnologie et des Technologies de l'Information et de la Communication en Côte d'Ivoire ;
- Vu** le décret n°2007-2 du 03 janvier 2007 portant création de la Zone Franche de la Biotechnologie et des Technologies de l'Information et de la Communication en Côte d'Ivoire ;
- Vu** le décret n° 2007-12 du 23 janvier 2007 portant approbation de la Convention de Concession pour l'aménagement, la construction, la réalisation des infrastructures, la

